



## Point no 7 de l'ordre du jour

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2024

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

## 1. Introduction

Depuis 2018 et parallèlement au budget des investissements, le Conseil communal soumet au Conseil général une demande de crédit budgétaire pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir dans le courant de l'année.

## 2. Historique

À titre de rappel, le Conseil général a accepté de transférer à l'entreprise Eli10 l'entretien et le développement du réseau électrique des villages d'Auvernier et Bôle. Ce dernier est notamment composé de 101 armoires de distribution basse tension (BT), désignées ADBT et 10 tableaux généraux basse tension dans les stations transformatrices, désignés (TGBT) :

- 50 armoires & 6 tableaux sur la localité d'Auvernier ;
- 51 armoires & 5 tableaux sur la localité de Bôle.

La durée d'amortissement prévue dans les classes d'immobilisations est de 35 à 40 ans. Cela équivaut par conséquent à environ 3% de renouvellement par année.

En 2018, le remplacement de 8 armoires a été prévu, afin de rattraper un certain retard accumulé durant plusieurs années dans l'assainissement de ces installations.

En 2019, le remplacement de 4 armoires a été prévu, afin de poursuivre le rattrapage initié.

Depuis 2020, le montant de la demande de crédit a été stabilisé à CHF 100'000.- par année.

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

Tableau récapitulatif d'utilisation des crédits pour l'assainissement d'armoires et de tableaux :

Année	Montant octroyé en CHF	Travaux réalisés	Montant utilisé en CHF
2018	216'000.-	8 armoires	<b>179'515.70</b>
2019	141'000.-	4 armoires	<b>139'829.55</b>
2020	100'000.-	1 tableau + 3 armoires	<b>95'009.87</b>
2021	100'000.-	1 tableau + 3 armoires	<b>87'597.00</b>
2022	100'000.-	4 armoires	<b>96'259.89</b>
2023 (en cours)	100'000.-	2 tableaux + 1 armoire	<b>~ 78'318.00</b>

### 3. Projets - voir l'annexe pour les détails techniques.

Pour 2024, le conseil communal vous propose de renouveler 3 armoires.

Cet investissement permettra de :

- Rattraper une partie du retard accumulé dans le domaine de l'entretien du réseau communal d'électricité et d'assurer sa sécurité ;
- Affronter sereinement les prochains développements urbains de notre Commune, en réduisant les risques d'une mise à niveau de nos installations dans l'urgence lorsque des projets de constructions voient le jour.

Pour rappel, le crédit budgétaire (contrairement au crédit d'investissement) permettra au Conseil communal de modifier les priorités d'interventions sur le territoire communal en fonction des opportunités qui se présenteront durant l'exercice et dans la limite de l'enveloppe qui lui sera allouée.

### 4. Coût

L'investissement à consentir se décompose comme suit :

Libellé	Coûts totaux en CHF
Armoires de distribution basse tension (ADBT)	35'000.00
Travaux de manœuvres et installations provisoires	32'000.00
Travaux de génie-civil pour provisoire, fouilles et nouveau socle	25'000.00
Total HT	92'000.00
TVA	7'452.00
<b>Total TTC arrondi</b>	<b>100'000.00</b>

Ces travaux ne font pas l'objet de subventions, mais sont pris en compte dans le calcul annuel du Weighted Average Cost of Capital (« Coût moyen pondéré du capital », « WACC »), puisqu'il s'agit d'un investissement augmentant la valeur de notre réseau électrique.

Dans le cas présent, l'enveloppe limitée par le frein à l'endettement n'est pas affectée puisqu'il s'agit de chapitres autofinancés par les taxes.

### 5. Développement durable

La mise à disposition, l'entretien et le développement d'un réseau électrique performant participent au développement durable.

## **6. Conclusion**

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Le Conseil communal s'engage à rendre compte de l'emploi de ces crédits périodiquement à la Commission financière, ainsi qu'à la Commission technique.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères générales, Messieurs les Conseillers généraux, d'accepter le présent rapport et l'arrêté qui l'accompagne.

Le Conseil communal

Colombier, le 8 novembre 2023

## Annexe technique

Lors du changement des ADBT ou des TGBT, il est prévu l'installation d'une ADBT provisoire et la modification des bouclages existants, afin de réduire au minimum la durée des coupures électriques.

Les frais de génie civil pour les installations provisoires ainsi que pour la réalisation d'un nouveau socle d'ADBT ou de fouilles sont inclus dans la demande de crédit.

Les nouvelles ADBT seront par endroit plus grandes que les existantes de façon à avoir la place nécessaire lors des futurs assainissements du réseau BT câblé pour lesquels la reprise des introductions sera créée de manière séparée.

### Travaux réalisés en 2023

Le remplacement du **TGBT de la station MT/BT Croix à Bôle**, comme prévu dans la demande de crédit 2023.

Le remplacement du **TGBT de la station MT/BT Mairesse à Bôle** n'ayant toujours pas pu être réalisé, faute d'un accord avec les riverains sur le projet de déplacement de l'écopoint de Sous-le-pré, seul le montant dédié à la commande du matériel a été utilisé.

Mise en place d'une nouvelle **ADBT, Vy d'Etra 100 à Bôle**, avec le solde prévu pour le remplacement du TGBT de la station MT/BT Mairesse à Bôle.

### Travaux prévus pour 2024

#### TGBT de la station Mairesse à Bôle

Les installations de distributions BT se trouvent dans un bâtiment et non pas dans une armoire extérieure. Les règles de sécurité et d'assainissement sont toutefois les mêmes que pour une ADBT. Ce tableau de distribution a été sélectionné, car il ne répond plus aux règles de sécurité et doit être intégré dans une armoire contre le bâtiment existant. Pour ce faire, un déplacement de l'écopoint de Sous-le-pré, en plus de son développement, est nécessaire. Un accord avec les riverains sur le projet de déplacement de l'écopoint n'ayant pu aboutir en 2022, ni en 2023, les travaux liés au TGBT ont été reportés. Ce report pourrait impliquer le remplacement de 2 ADBT au lieu de 3 sur l'enveloppe 2024.

#### ADBT Beau-Site 14 à Bôle (prioritaire)

Cette armoire de distribution a été sélectionnée, car elle ne répond plus aux règles de sécurité. Le matériel de remplacement n'existe plus. L'enveloppe est également en très mauvais état, ce qui rend son remplacement nécessaire.

#### ADBT Place des Epancheurs à Auvernier (prioritaire)

Cette armoire de distribution a été sélectionnée, car plusieurs éléments de distribution sous tension ne sont pas protégés contre les contacts, ce qui la rend dangereuse. Cependant, l'enveloppe est en bon état, seul l'appareillage interne sera donc remplacé.

#### ADBT Carrière 2 à Bôle (Possibilité de report en 2025, si l'enveloppe s'avère insuffisante)

Cette armoire de distribution a été sélectionnée, car plusieurs éléments de distribution sous tension ne sont pas protégés contre les contacts, ce qui la rend dangereuse. L'enveloppe est également en très mauvais état, ce qui rend son remplacement nécessaire.



## Le Conseil général de la Commune de Milvignes

### Arrêté octroyant un crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC pour l'assainissement d'armoires électriques basse tension

Le Conseil général de la Commune de Milvignes,  
dans sa séance du 14 décembre 2023,  
vu le rapport du Conseil communal du 8 novembre 2023,  
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
vu la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,

#### a r r ê t e :

#### Crédit d'engagement

#### Article premier

Un crédit budgétaire de CHF 100'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal de la Commune de Milvignes pour lui permettre l'assainissement d'armoires électriques basse tension pouvant intervenir en 2024.

#### Comptabilisation

#### Article 2

Le montant de la dépense sera porté aux comptes des investissements et amorti au taux de 3%.

#### Exécution

#### Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, après expiration du délai référendaire et sanction du Conseil d'État.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

S. Bondallaz

R. Gygi

Colombier, le 14 décembre 2023.